



---

**Dans sa séance du 16 décembre 2025, le Conseil municipal a accepté les délibérations ci-après :**

Les textes complets des délibérations, des résolutions, des statuts et des procès-verbaux approuvés des séances du Conseil municipal peuvent être consultés à la mairie, sur rendez-vous.

---

### **DELIBERATION 25-23**

---

**Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 266'000 F, destiné à l'acquisition d'une balayeuse modèle Aebi Schmidt Cleango 550 pour le service de la voirie - proposée par le Conseil administratif**

le Conseil municipal  
en présence de 22 de ses membres  
**accepte par 17 oui, 2 non et 2 abstentions** (majorité simple)

1. D'acquérir une balayeuse modèle Aebi Schmidt Cleango 550 pour le service de la voirie.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 266'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 8 annuités qui figureront au compte de résultat sous le 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
6. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, la balayeuse actuelle, acquise en 2019, modèle Ravo 540 (délibération 18-25 du 30 octobre 2018), dont la valeur comptable est de 0 F.
7. D'accepter la vente de la balayeuse actuelle modèle Ravo 540 pour un montant compris entre 45'000 F et 55'000 F et de comptabiliser ce montant en recette de fonctionnement.

**Dernier jour du délai référendaire : le 12 février 2026.**



## **DELIBERATION 25-24**

---

**Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 430'000 F, destiné au remplacement du système de chauffage des crèches l'Ile aux Mômes Vésenaz 1 et 2, sises chemin de Trémessaz 8 et chemin des Rayes 11 sur la parcelle N°5722 de la commune de Collonge-Bellerive ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Ile aux Mômes Vésenaz 1 - proposée par le Conseil administratif**

le Conseil municipal  
en présence de 22 de ses membres  
**accepte par 20 oui et 1 abstention** (majorité simple)

1. De procéder au remplacement du système de chauffage des crèches l'Ile aux Mômes Vésenaz 1 et 2 ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Ile aux Mômes Vésenaz 1 et 2, sises chemin de Trémessaz 8 et chemin des Rayes 11 sur la parcelle N°5722 de la commune de Collonge-Bellerive ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Ile aux Mômes Vésenaz 1.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit d'engagement global de 430'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous 54.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.

**Dernier jour du délai référendaire : le 12 février 2026.**



## **DELIBERATION 25-25**

---

**Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 245'000 F destiné au remplacement des éclairages halogènes et des tubes fluorescents par des éclairages LED, dans les bâtiments du patrimoine administratif de la commune de Collonge-Bellerive - proposée par le Conseil administratif**

le Conseil municipal  
en présence de 22 de ses membres  
**accepte à l'unanimité (21 oui)** (majorité simple)

1. De procéder au remplacement des éclairages halogènes et des tubes fluorescents par des éclairages LED, dans les bâtiments du patrimoine administratif de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit d'engagement global de 245'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous 02.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

**Dernier jour du délai référendaire : le 12 février 2026.**



---

**DELIBERATION 25-26**

---

**Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 517'500 F, destinés à des suppléments d'amortissements planifiés, à des charges de personnel, d'énergies et des honoraires, à divers travaux d'entretien, au traitement de déchets et à l'acquisition de divers biens et services - proposée par le Conseil administratif**

le Conseil municipal  
en présence de 22 de ses membres  
**accepte à l'unanimité (21 oui)** (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de **517'500 F** qui seront comptabilisés dans le compte de résultats sur les comptes :

<b>Compte</b>	<b>Intitulé fonction / compte</b>	<b>Montant</b>
0220.0000.30900.00	Services généraux de l'administration communale Formation et perfectionnement du personnel	8'000
0220.0000.30990.00	Services généraux de l'administration communale Autres charges de personnel	10'000
0290.0000.31300.22	Mairie / Château-de-Bellerive 1 Honoraires de nettoyage	25'000
0290.0000.31300.37	Mairie / Château-de-Bellerive 1 Blanchissage et entretien des linges	2'500
0290.0000.31500.00	Mairie / Château-de-Bellerive 1 Entretien mobilier	2'500
0290.1000.31200.03	CCCV – bâtiment /Vieux-Vésenaz 35 – Thonon 48 Electricité	78'000
0290.3000.31440.00	Divers bâtiments administratifs Travaux d'entretien bâtiments – Courant	2'000
0290.5000.31300.22	Mairie / Hermance 111 Honoraires de nettoyage	2'500
1500.0000.31110.03	Service du feu communal / Manège 9 Acquisition bouches à incendie	6'500
1620.1000.31200.03	Abri PC public / Pré-d'Orsat 12 / DDP 9999 Electricité	6'000
2170.0100.31440.01	Ecole de Collonge cycle élémentaire / Hermance 110 Travaux d'entretien bâtiments – Contrats	5'500



2170.0200.31300.22	Ecole de Vésenaz / Californie 18-24 Honoraires de nettoyage	30'000
3420.0000.31400.04	Parcs et promenades Entretien places de jeux – Courant	20'000
3420.1000.31010.00	Plages Achats fournitures et marchandises d'exploitation	4'000
3420.1000.31110.00	Plages Acquisition machines, équipements, matériel, outils	2'000
5451.1000.31300.22	Jardin d'enfants Bacounis / locaux Hermance 101 Honoraires de nettoyage	12'000
5451.1100.31300.22	Jardin d'enfants Boucaniers / locaux Rayes 14A Honoraires de nettoyage	4'500
5790.0100.31300.22	Chemin du Vieux-Vésenaz 32 – Rayes 2 Honoraires de nettoyage	3'000
6150.0000.30490.00	Voirie et nettoiement Prestations en nature	10'000
6150.0000.31010.02	Voirie et nettoiement Fournitures de nettoyage	2'000
6150.0000.31410.01	Voirie et nettoiement Marquages et signalisations	12'000
6150.0000.31510.01	Voirie et nettoiement Entretien des véhicules	10'000
7206.0000.31430.03	Réseau secondaire EU/EP Entretien collecteurs	20'000
7301.2000.31300.52	Déchets Points de récupération Traitement autres déchets recyclés	15'000
7500.0000.31010.00	Activités de protection de la nature – développement durable Achats fournitures et marchandises d'exploitation	8'500
7610.0001.36607.00	Protection de l'air et du climat Prg réduction CO2 Amortissements des subventions d'investissements aux ménages	192'000
9630.4000.34394.00	Hermance 95-97-99-105 & Gd-Clos 3 / logements-commerces Primes d'assurances bâtiments PF	10'000



9630.8000.34319.00	Thonon 55-57-59 / logements Divers entretien courant PF	14'000
<b>Total</b>		<b>517'500</b>

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**Dernier jour du délai référendaire : le 12 février 2026.**



---

**DELIBERATION 25-27**

---

**Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 7'566'269 F, destiné à divers amortissements complémentaires - proposée par le Conseil administratif**

le Conseil municipal  
en présence de 22 de ses membres  
accepte à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2025 d'un montant total de **7'566'269 F** sur les crédits suivants :

02.146	Divers bâtiments administratifs Contribution au FIDU 2024	<b>814'030 F</b>
02.146	Divers bâtiments administratifs Contribution au FIDU 2025	<b>926'500 F</b>
21.140	Pose ventilateurs écoles	<b>88'393 F</b>
21.140	Remplac. des tableaux noirs par des tableaux blancs interactifs	<b>194'893 F</b>
34.140	Tennis – Panneaux photovoltaïques halle du tennis-club	<b>395'257 F</b>
34.140	Football – Création aménagement espace multisports	<b>1'224'163 F</b>
34.140	Football – Transformation du terrain A en synthétique	<b>1'553'659 F</b>
34.140	Pose ventilateurs ferme Saint Maurice	<b>23'709 F</b>
57.140	Chemin du Vieux-Vésenaz 32 – Rayes 2 – Acquisition lots PPE	<b>2'336'401 F</b>
61.140	Voirie – Construction d'un trottoir chemin de Bois-Caran 2	<b>9'264 F</b>

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2025 sous les rubriques 21.383 (**283'286 F**), 34.383 (**3'196'788 F**), 57.383 (**2'336'401 F**), 61.383 (**9'264 F**), «Amortissement complémentaire du patrimoine administratif» et 02.387 (**1'740'530 F**) «Amortissement complémentaire des subventions d'investissements».
3. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de **7'566'269 F**.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**Dernier jour du délai référendaire : le 12 février 2026.**

---

Collonge, le 24 décembre 2025

Marc Oberson  
Président du Conseil municipal